



Saviez-vous que les accidents routiers professionnels sont la première cause de mortalité au travail ?

« **La conduite est un acte professionnel.**
Tous les modes de transport sont concernés »

1 CHIFFRES



En 2023 sur **499** établissements d'aide à domicile
représentant **11 292** salariés du Languedoc-Roussillon



Pour plus d'informations concernant la réglementation sur l'accident de trajet & l'accident de mission - flashez le QR code

L'analyse de l'accidentologie révèle de ce secteur :



Les accidents (accident de mission/trajet) peuvent entraîner des incapacités permanentes auprès des aides à domicile.



933 jours

Un cumul total de jours d'arrêt de travail

2 FACTEURS DE CE RISQUE

Les accidents sont particulièrement élevés dans le secteur de l'aide à domicile en raison de plusieurs facteurs aggravants :



L'exposition prolongée au risque routier :

temps important passé sur la route entre les interventions



La multiplicité des déplacements :

nombreux trajets quotidiens entre les domiciles des bénéficiaires



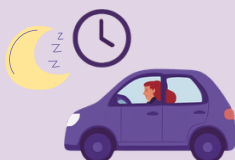
La diversité des territoires :

interventions en zones urbaines, périurbaines et rurales présentant des risques variables



Les modes de transport variés :

véhicule (de fonction, de service et personnel), les deux roues (trottinette, scooter, vélo, etc...), les déplacements à pied



Les horaires atypiques :

interventions tôt le matin, tard le soir ou le week-end, majorant les risques d'accidents



Les conditions météorologiques :

pluie vent, neige, brouillard...

Employeurs, vous pouvez agir !

3 EVALUEZ ET AGIR SUR LE RISQUE ROUTIER

1 Comment évaluer le risque routier ?

PREVY vous accompagne dans :


La réalisation de votre
fiche entreprise


L'accompagnement à la
création ou mise à jour de
votre DUERP*


La sensibilisation de vos
salariés lors des entretiens
santé travail au risque
routier

*Document Unique
d'Evaluation des Risques
Professionnels

2 Comment se prémunir contre ce risque ?

Organiser :

les missions et
limiter les
déplacements

*Prévoir le temps
nécessaire en tenant
compte des aléas,
définir le mode de
transport le plus adapté*

Communiquer :

recenser les besoins,
s'organiser et
informer/ sensibiliser

*Sur la non utilisation du
téléphone au volant,
mettre en place un
protocole de
communication, prévoir
du temps de
communication hors
temps de conduite*

Adapter :

adapter le véhicule de
service et/ou de
fonction au travail à
réaliser

*Aménager le véhicule si
transport d'outils, fournir
les équipements de
sécurité nécessaires,
vérification régulière de
l'entretien des véhicules
avec le matériel pour
pression des pneus/
convention avec un
garage*

Former :

formation à l'ensemble
des acteurs de
l'entreprise aux bonnes
pratiques de prévention
du risque routier
professionnel

*Employeurs, membres du
CSE, salariés, référent
sécurité*

3 Comment réduire l'impact du risque routier professionnel ?


1 Lors des ateliers de
prévention collectifs ou
éphémères, et/ou lors
de nos sensibilisations
sur site


2 Lors du forum Risque
routier annuel PREVY avec la
Gendarmerie du Gard, le
SDIS 30 et la Sécurité
Routière du Gard


3 Dans une démarche partenariale collective
avec la DREETS et la CARSAT dans le cadre du
Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyen
2024-2028 et du projet de service de PREVY,
nous développons une démarche de
prévention spécifiquement adaptée au
secteur de l'aide à domicile

**Employeurs mobilisez-vous,
PREVY sensibilise vos salariés !**

Mieux vaut prévenir que guérir !

Carsat Retraite & Santé
au travail
— Languedoc-Roussillon —

**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)